

EAU &
ENVIRONNEMENT

AGRICULTURE &
AGROALIMENTAIRE

NUMÉRIQUE &
CYBERSÉCURITÉ

SANTÉ

CÉRAMIQUES
ET TRAITEMENT
DE SURFACE

ÉLECTRONIQUE
PHOTONIQUE



APPEL À PROJETS

FILIÈRES D'EXCELLENCE

*Vous avez un projet d'entreprise, dans l'une des 6 filières d'excellence,
qui répond à un besoin sur notre territoire ?*

Répondez à l'appel à projets lancé par Limoges Métropole!

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER

limoges-metropole.fr



LIMOGES MÉTROPOLE
ATTRACTIVITÉ
& DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



QUI PEUT RÉPONDRE ?

- **Les porteurs de projet** souhaitant créer ou reprendre une entreprise sur le territoire de Limoges Métropole. *L'entreprise devra être créée ou reprise lors de l'octroi de l'aide.*
- **Les start-up** de moins de 3 ans.
- **Toutes les entreprises** (PME) immatriculées au Répertoire des entreprises et des établissements souhaitant développer une nouvelle activité sur le territoire de Limoges Métropole.

QUELS SONT LES PROJETS ÉLIGIBLES ?

Le projet présenté doit :

- **Répondre à un besoin** non, peu ou mal couvert sur le territoire. Dans le cas d'une reprise d'entreprise, il doit contribuer au maintien d'une activité stratégique de la filière concernée.
- **S'inscrire dans l'une des 6 filières d'excellence** : santé, numérique & cybersécurité, céramiques et traitement de surface, électronique & photonique, agriculture & agroalimentaire, eau & environnement (projets en lien avec les ressources eau, bois, biosourcés et matériaux recyclés et réemployés).
- **Conduire à la création ou à la reprise d'une entreprise** ou au **développement d'une nouvelle activité** par une entreprise existante.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE SOUTIEN ?

- **Une dotation financière plafonnée à 20 000 € H.T** dans le respect du régime d'aides applicable.
- **La mise à disposition** d'informations sur l'écosystème local.
- **Un accompagnement** à la recherche immobilière et foncière.
- **Une communication** sur le projet dans le magazine « Le Métropol ».

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Toutes les dépenses permettant la réalisation des projets retenus sont éligibles : expertises internes et externes, investissements matériels ou immobiliers, animation, R&D, frais de propriété intellectuelle, frais de personnel dédié au projet, etc.

Les frais de R&D et de personnel dédié au projet ne pourront pas dépasser 50 % de l'assiette éligible totale.

Le plancher d'investissement est fixé à 5 000 € H.T. Le montant des dépenses éligibles n'est pas plafonné.

LE CALENDRIER



Ouverture de l'appel à projets



Dates de levée des dossiers / 17 heures
Le dépôt des dossiers peut se faire au fil de l'eau.



Clôture de l'appel à projets

OÙ RETIRER SON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

pde.aides@limoges-metropole.fr

05 19 39 20 16

pde.aides@limoges-metropole.fr

limoges-metropole.fr

